



NATURE
RÉCRÉATION &
Juin 2022 - n°12

CHRONIQUE
SCIENTIFIQUE

GENRE, SANTÉ, JUSTICE

Tenter de problématiser, sous l'angle de la sociologie, l'articulation entre Genre, Santé et Justice, ainsi que nous y invite la direction de la revue *Nature & Récréation*, ne nous affranchit pas facilement d'une tension opérant entre optimisme et pessimisme.

Envisageons d'abord les trois notions prises isolément. Elles appartiennent au langage de la sociologie et la façon d'aborder leurs domaines d'expression respectifs a pu varier selon les décennies, avec une position périphérique ou centrale dans les débats académiques, les effets d'écoles et de positionnement théorique... Cette réalité a son importance car la sociologie s'affirme aussi en fonction des rapports de force et des résistances qui traversent la société.

Le genre désigne la construction sociale des identités sexuées. Il renvoie à la question du pouvoir, des hiérarchies, des identités en relation avec l'espace public, les institutions, la famille, jusqu'à l'intime et à l'espace privé de la personne. Le genre féminin est défavorisé, au sein de la société. La science sociale, tant dans ses travaux macro-sociologiques que ses études micro-sociologiques, fournit un éclairage majeur sur les inégalités sociales observées en fonction des normes et des valeurs dominantes qui s'accompagnent du voile de l'illusion collective des préjugés et des idéologies ambiantes. Certes la société se transforme dans le sens d'une résorption des inégalités. Cet effort salutaire enregistré par la connaissance sociologique est reçu comme un progrès quant au travail de la société sur elle-même. Cependant, force est de constater aujourd'hui que des inégalités demeurent, se redéploient et minent la cohésion de la société. La précarité qui isole certains groupes, l'injustice sociale et économique en sont d'autres signes manifestes. Les vents mauvais de la xénophobie se lèvent alors que des familles sinistrées frappent aux portes de l'Europe.

Jean-Paul Callède
Maison des Sciences de
l'Homme d'Aquitaine

Comment ne pas comprendre le pessimisme qui se fait jour lorsque l'environnement sociétal et les conditions de vie se dégradent ?

La *santé*, telle que peut l'appréhender la sociologie, a hérité de discours construits et argumentés parfois anciens qui attestent du caractère composite du domaine de référence. Retenons trois aspects : la santé de l'individu reposant sur une conduite raisonnable et une vie saine, l'hygiène sociale et la santé publique indispensables à la salubrité des cadres organisés de la vie en société, la santé qui est à rétablir chez le patient grâce à l'institution hospitalière. Pourtant, une fois que sont publiés des travaux qui attestent du progrès des mentalités et de la société, un doute fécond s'installe, inaugurant de nouvelles recherches commandées parfois par l'actualité brûlante. La sociologie du travail interroge les effets du stress, de la relégation professionnelle, de la pénibilité accrue des tâches, jusqu'aux suicides des salariés. Le chômage structurel, la « vie dans la rue » exposent l'individu à l'exclusion du système de santé. La surreprésentation des femmes de grand âge condamnées au confinement s'est rappelée à nous dès la première vague de la pandémie, en particulier dans les EHPAD.

La *justice* sociale fait référence à un domaine de la sociologie sans doute plus complexe à appréhender. Elle se développe dans les récentes décennies selon deux perspectives qui peuvent sembler opposées. L'une est de type cognitiviste, privilégiant l'aspect normatif au risque d'insister sur le poids symbolique des structures sociales. L'autre est de type pragmatique, attentive aux aspirations du sujet individuel. Ce qui peut éventuellement réconcilier les deux approches tient au fait que la justice sociale correspond à l'affirmation de l'individualisme démocratique qui se réclame d'une modernité avancée. Et cependant, cette exigence trouve ses limites lorsqu'il s'agit de l'aborder à l'épreuve des faits observables et non seulement au plan de la cohérence des principes affirmés. Il n'est pas facile de concilier l'expérience vécue du genre féminin, voire des genres qui sont regroupés sous le sigle LGBT+, avec les principes de la justice sociale. Il en va de même pour la santé. Autre exemple, que fait-on au-delà du constat des « déserts médicaux » qui affectent bien des espaces ruraux ? Trois présidents de la République qui se sont succédés ont annoncé une Loi sur le Grand âge mais ils s'en sont tenus ensuite à cet effet d'annonce.

Au terme de cette première étape de la réflexion, il apparaît que la sociologie a pu aborder, c'est-à-dire décrire et expliquer les questions de *genre* et de *santé* en relation avec une exigence de *justice* sociale : d'un côté en soulignant des progressions heureuses dans l'affirmation de l'égalité des personnes, de l'autre en soulignant l'urgence de solutions à mettre en place, en vue d'une égalité généralisée.

Poursuivre la réflexion en la replaçant dans la perspective de la revue *Nature & Récréation* ne revient pas, nous semble-t-il, à se répéter. Pour autant, il ne s'agit pas d'un terrain qui échappe à la toile de fond que nous venons d'esquisser autour des termes Genre, Santé, Justice. En même temps, si ce domaine est plus limité dans son étendue, il

est investi différemment par les individus, les groupes d'affinité et les catégories sociales.

Qu'en est-il du *genre* abordé sous l'angle du rapport à la nature et aux pratiques de récréation ? Contentons-nous d'examiner les données statistiques récentes produites par le ministère des Sports et ses institutions. Un des bulletins Stat-Info publié en 2013 examine les licences délivrées par les fédérations dites des « sports de nature » : équitation, randonnée pédestre et ski viennent en tête. Hors fédérations, les diverses modalités de course à pied en nature dont les trails, le vélo, le VTT et des activités nautiques multiples dont la nage, etc., gagnent en visibilité. La pratique féminine n'atteint pas un tiers des effectifs, en moyenne, et le constat se confirme au niveau des 76.000 éducateurs opérant dans ces domaines (données recueillies en 2011 et 2012). Le Baromètre national des pratiques sportives (INJEP, 2018), avec l'aide du Pôle ressources national Sports de nature, permet d'actualiser et d'affiner les données statistiques. Celles-ci attestent d'une certaine démocratisation de ce type d'activités. Plusieurs d'entre elles, éloignées du « luxe » (matériel sophistiqué et coûteux indispensable aux sports aériens, destinations lointaines...) et moins sensibles aux effets négatifs de l'avancement en âge (comme la randonnée pédestre), renvoient positivement au souci d'entretenir une bonne condition physique et psychique, en relation avec autrui, et au critère de justice sociale. Par ailleurs, certains usages récréatifs peuvent être riches de création en tant que foyers de transgression ou d'innovation dans les formes de pratique.

En quoi la *santé* est-elle mobilisée lorsqu'une activité récréative a pour espace la nature ? On peut retenir ici, par commodité, les précisions proposées par le ministère des Solidarités et de la Santé (2019). Maintenir ou améliorer les bénéfices de l'exercice régulier d'une activité physique et sportive relève de la prévention primaire. Celle-ci se distingue de la prévention secondaire et de la prévention tertiaire qui conduisent à agir dans le cas de dégradation de l'état de santé, à optimiser des parcours de soins de personnes atteintes de maladies chroniques, d'affections de longue durée ou pour des personnes en situation de handicap. Il n'est pas exclu que des activités de pleine nature puissent être à finalité thérapeutique : de remarquables expériences vécues qu'on peut classer dans des stratégies de prévention secondaire ou tertiaire (contre les cancers, certaines formes du vieillissement), et les témoignages publiés ne manquent pas. Cependant, en général, une activité de pleine nature est essentiellement la recherche de sensations, d'émotions et la maîtrise de compétences ou de techniques du corps qui structurent le loisir récréatif.

Enfin, comment traiter de la *justice* si l'on admet que l'appropriation de la nature, dans une forme récréative, est susceptible de réduire les inégalités sociales ou de faire bouger les lignes de tension et d'opposition qui traversent la société ? Ne perdons pas de vue ce point de passage obligé qu'est l'expérience scolaire : l'EPS, les sorties scolaires mixtes, les groupes de découverte permettent de faire l'apprentissage de l'escalade, de la course d'orientation, du canoë-kayak, de la voile, du surf, etc.



Deux pistes de réflexion et d'analyse, parmi d'autres sans doute, peuvent être explorées. Nous les considéreront comme étant à la fois originales, irréductibles l'une à l'autre mais complémentaires. Les activités de plein air ou de pleine nature, telles que les aborde la sociologie, se donnent à comprendre comme des comportements auxquels l'individu (à définir selon les variables classiques : sexe, classe d'âge, domiciliation, niveau de diplôme, etc.) attribue un sens subjectif de la liberté et une singularité émotionnelle. La revue dirigée par Jean Corneloup entend promouvoir l'« écologie corporelle », un programme dont tout sociologue prendra acte tout en sachant que ses collègues - psychologues, philosophes ou anthropologues - sont souvent mieux outillés que lui pour éclairer cet univers fait de sensations et d'expériences vécues. L'écologie corporelle n'est pas tant un discours qu'une pratique qui emprunte à différentes sources, parfois à l'insu des intéressés eux-mêmes : un engagement de l'individu qui peut se traduire en termes 1) de maîtrise de soi dans une exploration bienveillante de la nature, 2) d'appartenance fusionnelle au monde, 3) d'exploration introspective d'un psychisme aux résonances somatiques. Bernard Andrieu a exploré méthodiquement ces racines, identifié des acteurs ou des démarches caractéristiques et mis des mots précis sur ces trois voies originales (régénération, immersion, émergence) d'une quête ou d'un besoin de « santé ». Telle est la première piste annoncée.

Cette expérience individuelle de l'écologie corporelle n'est pas nécessairement d'un accès généralisé, à l'échelle de la société, y compris de nos jours. Pour qu'elle ne soit pas une forme d'élitisme qui ne dit pas son nom, l'intervention incitative de la puissance publique est indispensable pour qu'une justice correctrice des inégalités sociales puisse opérer. Voilà la seconde piste, qui nous oriente vers l'efficacité des politiques publiques. Depuis longtemps, les « classes de neige », les « classes de mer » ont été pour les plus jeunes d'importants foyers scolaires et périscolaires d'expérience vécue. Des départements ont su aménager des bases de loisirs avant la mise en place de la décentralisation. Au seuil du XXI^e siècle, la majorité d'entre eux se sont dotés d'une Commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI) pour établir un Plan départemental de ce patrimoine de nature. Engagé sur le long terme, l'État, en s'appuyant sur ses ministères et sur des inter-ministériales fécondes, a aménagé un maillage cohérent de sites récréatifs de nature, avec la contribution des collectivités territoriales, à l'échelle de l'hexagone et des territoires ultramarins. Les retombées économiques de cet attrait touristique bénéficient aux populations locales.

Cette expérience récréative au contact de la nature, dont la généralisation doit beaucoup à l'État social et providentiel, prend place dans ce qui relève de la « prévention primaire ». Nous lui préférons un vocabulaire moins sanitaire, moins médical aussi, pour ne retenir que le droit de chacune et de chacun au plaisir des loisirs de nature, et si possible à tous les âges de la vie.

L'intitulé de cet avant-propos nous a obligé à une décomposition analytique des trois termes, et ce à un double niveau : d'abord à celui de la collectivité humaine, ensuite au plan des activités récréatives de nature. L'exercice ne doit pas nous dispenser de terminer avec une vue d'ensemble sur le devenir souhaitable de notre société en faveur du recul des injustices. Une façon de réconcilier Genre, Santé et Justice qui sont des concepts indexés sur la réalité sociale.

